

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 14 AVRIL 2015 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 8 avril 2015

Inscrits : 15 - Présents : 12- Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE – Jean-Christophe BOLAC Xavier BOUET- Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Excusés : 3

Joël BOST (pouvoir donné à Yves de CHALENDAR)

Bénédicte PRISSET (pouvoir donné à Jean-Christophe BOLAC)

Eliane PEROTTI (pouvoir donné à Nathalie VIDAL)

Secrétaire de séance : Bruno GOUTTENOIRE

1/ BUDGETISATION DES CHARGES DUES AU SYDER.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution 2015 demandée à la commune de Jarnioux par le SYDER soit 24 866,27 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le montant de la contribution 2015 demandée par le SYDER, soit 24 866,27 €

DECIDE de fiscaliser la totalité de cette contribution.

DETAIL DES VOTES : UNANIMITE POUR

2/ TAUX D'IMPOSITION 2015.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, savoir au même montant que pour 2014 :

- taxe d'habitation 16,50 %

- taxe foncière bâtie 17,10 %

- taxe foncière non bâtie 17,75 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir en 2015 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 16,50 %

- taxe foncière bâtie : 17,10 %

- taxe foncière non bâtie : 17,75 %

DETAIL DES VOTES : UNANIMITE POUR

3/ BUDGET PRIMITIF 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte de gestion n'est pas encore établi par la Perception, d'où ni ce compte, ni le compte administratif ne peuvent être adoptés. En conséquence les résultats de 2014 ne peuvent être pris en compte pour l'élaboration du primitif 2015.

Il rappelle que les attributions des subventions ont été votées lors de la précédente réunion du Conseil, et donc que le premier point porté à l'ordre du jour de la présente séance est devenu sans objet.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des finances, pour présenter le projet de budget primitif 2015.

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget primitif 2015 :

INVESTISSEMENT

Dépenses 118 019,00
Recettes 378 524,86

FONCTIONNEMENT

Dépenses 312 048,51
Recettes 319 114,18

DETAIL DES VOTES : UNANIMITE POUR

Fin de séance 22h59